



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le **29 JUIL, 2019**

Administration communale de
Redange/Attert
38, Grand'Rue
L-8510 REDANGE/ATTERT

N/Réf.: 84084-M-M-M CD/mow

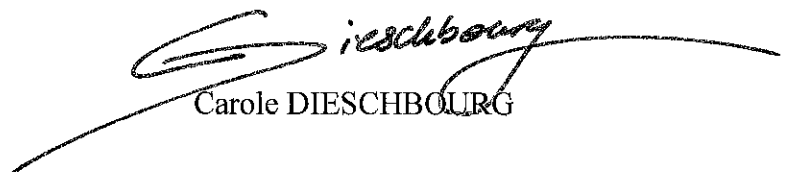
Monsieur le Bourgmestre,

En réponse à votre requête du 18 juin 2019 par laquelle vous sollicitez une modification de la décision 84084-M du 20 septembre 2016 relative à la construction d'un atelier communal et d'un centre de secours de Redange sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de REDANGE: section D de REDANGE, sous les numéros 569/1259, 571, 572/1260 et 576/5273, j'ai le regret de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je maintiens ma décision du 20 septembre 2016.

En effet, votre demande ne comporte aucun nouvel élément justifiant une décision autre que celle prise le 20 septembre 2016.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-OUEST
- Commune de REDANGE/ATTERT